

**AVIS PUBLIC**

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION  
PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION PP-031**

Afin de régulariser plusieurs éléments pour l'implantation du projet temporaire de Marché public de quartier (Marché du Nord) - Secteur nord-est, sis au 12 265 - 12 295, boulevard Rolland (partie du lot 1 668 071 du cadastre du Québec), en dérogeant à certaines dispositions des règlements d'urbanisme de l'arrondissement

AVIS est donné aux personnes intéressées de l'arrondissement de Montréal-Nord :

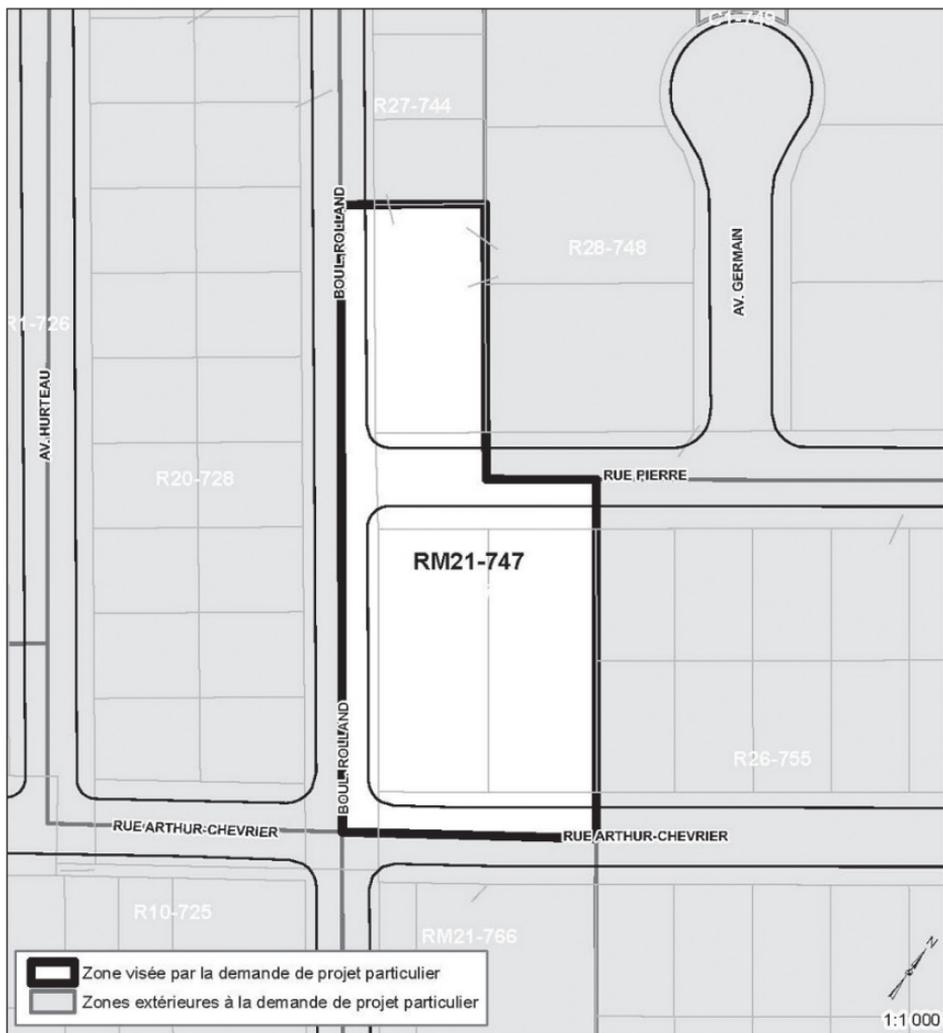
QUE le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord a adopté, lors de sa séance extraordinaire du 26 avril 2018, le premier projet de résolution PP-031 en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

QUE, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A19-1), une assemblée publique de consultation se tiendra le **MARDI 8 MAI à 18 h 30, À LA SALLE DU CONSEIL, 1155, AVENUE HÉBERT, MONTRÉAL-NORD.**

QU'au cours de cette assemblée, le projet de résolution sera expliqué ainsi que les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes qui désirent s'exprimer seront entendus lors de cette assemblée.

Ce projet de résolution vise à régulariser plusieurs éléments pour l'implantation du projet temporaire de Marché public de quartier (Marché du Nord) - Secteur nord-est, sis au 12 265 - 12 295, boulevard Rolland (partie du lot 1 668 071 du cadastre du Québec), en dérogeant à certaines dispositions des règlements d'urbanisme de l'arrondissement.

Ce projet de résolution contient deux (2) dispositions susceptibles d'approbation référendaire et vise la zone décrite ci-dessous :



QUE ce projet de résolution ainsi que l'illustration par croquis de la zone concernée peuvent être consultés au bureau de la secrétaire d'arrondissement, au 4243, rue de Charleroi, ou au comptoir de la Direction de l'aménagement urbain et services aux entreprises, au 4241, Place de l'Hôtel-de-Ville, pendant les heures régulières d'ouverture, du lundi au jeudi, de 8 h à 12 h et 13 h à 16 h 30 et le vendredi, de 8 h à 13 h.

**DONNÉ À MONTRÉAL,**  
Arrondissement de Montréal-Nord, ce 1<sup>er</sup> mai 2018

La secrétaire d'arrondissement,  
Marie Marthe Papineau, avocate